

HERBICIDE

Atrazine 480

Atrazine 480 assure le désherbage sélectif du maïs tout au long de la saison. Parce qu'il lutte contre les mauvaises herbes annuelles à feuilles larges et contre certaines graminées, Atrazine 480 se mélange bien en réservoir avec d'autres herbicides luttant contre les dicotylédones et les graminées indésirables. Appliqué en pré-semis incorporé (PSI), en prélevée ou en postlevée, Atrazine 480 est d'un usage assez souple pour convenir autant aux méthodes de travail traditionnel du sol qu'aux méthodes de travail minimal.

INGRÉDIENTS ACTIFS : Atrazine (451 g/L); triazines apparentés (29 g/L).

CULTURES PROTÉGÉES : Maïs à ensilage, maïs sucré, grandes cultures de maïs.

TAUX D'APPLICATION :

EN PRÉSEMIS INCORPORÉ (PSI) ET EN PRÉLEVÉE :

Atrazine 480 employé seul : de 2,1 à 3,1 L/ha (de 0,85 à 1,25 L/acre) sur des sols légers et sableux. Utiliser des taux plus élevés en cas d'infestation importante. Utiliser 3,1 L/ha (1,25 L/acre) sur des sols limoneux ou argileux.

EN POSTLEVÉE :

de 2,1 à 3,1 L/ha (de 0,85 à 1,25 L/acre).

VOLUME : Utiliser un minimum de 150 L/ha (15 gallons/acre). Vaporiser à une pression de 200 à 300 kPa. Pour les applications en PSI ou en postlevée, l'eau peut être remplacée par une solution azotée ou des engrais liquides complets. Ne pas appliquer d'engrais liquide une fois que le maïs est levé : l'engrais pourrait endommager la culture.

MÉLANGES EN RÉSERVOIR : Vérifier sur l'étiquette si le produit convient au type de maïs : les produits ne sont pas tous homologués pour l'ensilage, les grandes cultures et le maïs sucré. Lire l'étiquette de chacun des produits mélangés pour connaître les incompatibilités :

EN PSI : Dual[®] 960E.

EN PRÉLEVÉE : Banvel[®] 480; Dual 960E; Dual 960E + Banvel 480.

EN POSTLEVÉE: Banvel 480; Dual 960^E.

PÉRIODE D'APPLICATION : Ce produit peut être appliqué en PSI, en prélevée ou en postlevée, dans des pratiques traditionnelles ou des pratiques de travail réduit du sol. Si les mauvaises herbes échappent à une application en PSI ou en prélevée, une application supplémentaire de postlevée peut s'avérer nécessaire. Ne pas ré-appliquer plus d'une fois par année, et, le cas échéant, seulement au printemps.



EN BREF

TOUJOURS LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

MAUVAISES HERBES SENSIBLES	
Amarante à racine rouge	Pourpier potager
Chénopode blanc	Renouée
Folle avoine	Renouée liseron
Graminées annuelles*	Renouée persicaire
Herbe à poux	Souchet comestible*
Mauvaises herbes tolérant l'Atrazine*	Trèfle spontané
Moutarde des champs	Vélar fausse giroflée

* Efficace contre ces mauvaises herbes quand un mélange en réservoir est utilisé.

PRÉCAUTIONS : Les engrais azotés, le superphosphate ou le calcaire ne doivent pas être imprégnés d'Atrazine 480 ou d'un mélange d'Atrazine 480 et de Dual. Ne pas utiliser le produit sur des lits de semence trop émiettés ou trop fermes. Ne pas appliquer par voie aérienne. Ne pas appliquer sur un sol à texture grossière contenant peu de matière organique. Ne pas préparer de mélange à moins de 30 m d'un puits ou d'une source ou un plan d'eau.

DÉLAI MINIMAL AVANT LA PLUIE : S'il ne pleut pas dans les 10 jours suivant l'application, une incorporation peu profonde est nécessaire. Une averse dans les 2 heures qui suivent une application de postlevée peut réduire l'efficacité du désherbage.

DÉLAI AVANT LA RÉCOLTE : Ne pas utiliser ce produit après que le maïs a atteint une hauteur de 30 cm.

DÉLAI DE SÉCURITÉ APRÈS TRAITEMENT : Une fois que le produit est sec.

NOTES

FORMAT DE L'EMBALLAGE : 2 bidons de 10 L par caisse.

PERSISTANCE : Toute la saison.

INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE : Le produit, employé seul ou avec Dual, peut imprégner les engrais granulés secs en vrac et être appliqué en PSI dans le maïs. Les cultures immatures qui ont été traitées à l'Atrazine ne doivent pas servir de pâturage ni être coupées pour le fourrage. (Dans le cas du maïs, « immature » signifie « avant l'épiaison ».)

SURFACTANT : La persistance en postlevée augmente si une émulsion eau-huile est utilisée pour lutter contre les mauvaises herbes à feuille large, jusqu'à ce qu'elles aient atteint 10 cm (risque de dommages par froid tardif). Ajouter de 2,75 à 5,5 L/ha de concentré d'huile XA ou 17 L/ha d'huile de maïs émulsifiable pour les applications en postlevée. Ne pas utiliser d'huile dans les mélanges en réservoir destinés à une application en postlevée. Ne pas mélanger d'huile, de concentré d'huile, d'agent de surface ou d'herbicides de type phénoxy avec Atrazine 480.

NOUVELLE CULTURE : Pour la plupart des cultures, l'intervalle est d'un an avant de semer à nouveau. Ne pas semer de betterave à sucre ni de tabac sur des terres traitées l'année précédente.

ENTREPOSAGE : Le produit ne doit pas geler.

GROUPE D'HERBICIDES : Groupe 5.



Atrazine 480 est une marque déposée des Produits Agri-Unis (UAP).
Tous les autres noms de produit sont des marques déposées de leurs compagnies respectives.